



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 20 avril 2026

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès du 29 mars 2026 - N/Réf. : 2025-2026-155

Monsieur,

La présente vise à répondre à votre demande d'accès qui se lit comme suit :

(1) Toute politique, directive, procédure, protocole ou cadre de référence en vigueur au sein du CISSS concernant la détermination du mode de transport des usagers nécessitant un déplacement vers une autre ressource, incluant notamment :

les transferts inter-établissements;

les déplacements pour consultations ou traitements spécialisés;

les retours à domicile.

(2) Tout document encadrant les critères cliniques, administratifs ou organisationnels utilisés pour déterminer le type de transport approprié (ex. : ambulance, transport médical non urgent, transport adapté, taxi).(3) Toute directive ministérielle, circulaire, guide ou cadre normatif du Ministère de la Santé et des Services sociaux appliqué par le CISSS en matière de transport des usagers.(4) Le cas échéant, tout document précisant les rôles et responsabilités des professionnels dans la prise de décision relative au transport des usagers.

Vous trouverez, en annexe, des documents qui répondent à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Catherine Bouchard
Responsable substitut de l'accès aux documents
administratifs

p.j. Note explicative
 Annexe